

FICHE MÉTIER- ENSEIGNER EN MILIEU PENITENTIAIRE

Nombre de postes dans le département : 6,5 (4,5 postes implantés à la maison d'arrêt de Strasbourg et 2 au Centre de détention d'Oermingen)

CARACTÉRISTIQUES DU POSTE

Fonctions : Assurer un enseignement auprès de mineurs (de 13 à 18 ans) ou d'adultes (femmes ou hommes) incarcérés à la maison d'arrêt ou en CEF. Le professeur des écoles pourra assurer un enseignement s'étendant de l'alphabétisation jusqu'à la certification professionnalisante (CFG ; BEP ; CAP ; ...)

Conditions d'exercice : Poste à temps complet (21 heures +108h de réunion et suivi individuel d'élèves par an.). L'unité d'enseignement est ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h, et de 13h30 à 17h. Le temps de travail peut être annualisé au-delà des 36 semaines annuelles, avec l'accord de l'enseignant.

- **Cadre de référence** :

Circulaire n° 20057- du 9-03-2020 parue au BOEN n° 12 du 19 mars 2020

Convention signée le 15 octobre 2019 entre le Ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et la Garde des sceaux, ministre de la Justice, parue dans le même BOEN.

COMPÉTENCES ATTENDUES

Les emplois d'enseignants du premier degré en milieu pénitentiaire sont pourvus par des personnels (instituteurs(trices) ou professeurs des écoles) titulaires du CAPSAIS option F ou CAPPEI « enseigner en milieu carcéral ou en centre éducatif fermé », ou par des enseignants ayant une expérience professionnelle en classe relais ou en formation continue d'adultes.

Ce poste exige des capacités de travail en équipe. Il est indispensable de travailler avec d'autres services : Protection Judiciaire de la Jeunesse, Administration Pénitentiaire, Formation Professionnelle, intervenants divers. Une bonne expérience des publics difficiles sera demandée. La personne retenue devra se soumettre aux règles édictées par l'Administration Pénitentiaire : contrôle à l'entrée de l'établissement, consignes de sécurité contraignantes à respecter obligatoirement.

Il devra suivre une formation d'adaptation à l'emploi en début d'année scolaire et respecter scrupuleusement la réglementation de l'administration pénitentiaire (consigne de sécurité, contrôle à l'entrée...) .

EN ACTION ET EN IMAGES...

L'école en milieu pénitentiaire :

<https://youtu.be/Gm07NWwouZk>

<https://www.dailymotion.com/video/x1zoasc>

RESSOURCES

POUR ALLER PLUS LOIN

Témoignage : https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_999394/temoignage-dans-le-milieu-carceral

Professeur en milieu pénitentiaire ::

<https://www.vousnousils.fr/2016/07/13/pro>